

**Zeitschrift:** Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres  
**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres  
**Band:** 12 (1914)  
**Heft:** 3

**Vereinsnachrichten:** Société vaudoise des géomètres

**Autor:** L.B.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Grivaz D. à Sierre, doit être ajouté à la liste des sociétaires qui a paru dans les numéro de janvier.

Sont démissionnaires :

Blanc Oscar,	géomètre du registre foncier,	Lausanne
Gonvers Armand,	»	»
Panchaud Ed.,	»	»
Z'graggen,	»	Lucerne.

3<sup>o</sup> *Revision des statuts.* Le comité donne connaissance des propositions de modifications au projet de statuts, lesquelles seront présentées à l'assemblée des délégués du 1<sup>er</sup> février.

4<sup>o</sup> *Cours d'application.* Le président met au courant le comité sur les décisions prises par la commission chargée de la direction du cours d'application de nouvelles prescriptions fédérales.

5<sup>o</sup> *Divers.* Après avoir pris connaissance de l'état de la caisse, il est décidé d'envoyer les avis de payement des cotisations à partir du mois d'avril.

*St-Gall*, février 1914.

Par ordre: le secrétaire de la S. S. G.  
par intérim  
A. Kreis.

## Société vaudoise des Géomètres.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis longtemps la Société Vaudoise des géomètres officiels ne vous a donné — pourrait on le croire du moins — aucun signe de vie. Non qu'elle soit morte, au contraire, mais elle est absorbée par quantité de problèmes divers, suite obligatoire et toute naturelle des conséquences de l'introduction des nouvelles prescriptions légales régissant la profession et ce qui s'y rattache. La période transitoire toute de tâtonnements que nous traversons est aussi la période des essais pour les sociétés de même que pour les individus. Nos édiles cantonaux eux-mêmes sont aux abois et élaborent le règlement qui régira les mensurations dans le canton; les magistrats chargés de ce travail se sont adjoints quelques-uns de nos collègues et des personnes très compétentes en la matière, ce qui nous fait espérer un règlement parfait et surtout pratique.

Dans sa séance du samedi 21 courant, notre société s'est occupée, en dehors de l'ordre du jour statutaire, de cette question de règlement et des diverses questions qui peuvent s'y rattacher. Mais le morceau de résistance fut la conférence que nous donna à l'issue de la séance administrative, Monsieur l'Ingénieur Rural E. Diserens sur „les Améliorations foncières“. L'honorable conférencier étudia son sujet en connexion avec les rénovations soit mensurations nouvelles des territoires améliorés. Pendant presque 2 heures, Monsieur D. nous tint sous l'influence de sa voix chaude et persuasive. Nous ne saurions dire combien nous étions reconnaissants à l'orateur quand, après avoir répondu à ceux qui lui posèrent des questions pendant la discussion générale qui suivit, il conclut en nous promettant de ne pas s'en tenir là et de nous revenir sous peu. Ce n'est pas la première fois que nous entendons Monsieur D. et comme il nous promet que ce n'est pas la dernière, nous le remercions ici encore bien chaleureusement.

Vous voyez donc, Monsieur le Rédacteur, que la Société vaudoise des Géomètres est bien vivante, puisqu'elle peut vous envoyer, avec ce petit rapport sur son activité, ses salutations empressées.

L. B.

Vevey, 25 février 1914.

---

## **Die Fehlertoleranzen der Vermessungsinstruktion im Lichte der Praxis.**

Die neueren Anforderungen an die Genauigkeit der Grundbuchvermessungen sind gegenüber denjenigen des Konkordates sehr wesentlich verschärft worden und es fehlte deshalb nicht an der Befürchtung, es möchten die Vermessungen ganz erheblich verteuert werden, eine Folge des unvermeidlichen Mehraufwandes an Zeit, den genauere Messungen mit sich bringen. Die Fortschritte, welche in der Konstruktion und der Handhabung der Instrumente, namentlich auch in der Ausschaltung regelmässiger Fehler bei den Längenmessungen durch Maassvergleichen, Reduktion auf den Meereshorizont und rationellere Form der Messlatten, die erhöhte Sorgfalt, welche bei den